

#### Les premières démarches

##### 1. L'interpellation et les premiers entretiens

Un homme est apprécié pour son insertion ecclésiale et son sens du service. Son curé ou une autre personne lui pose la question du diaconat et « l'interpelle ». Cette interpellation doit rejoindre ou faire naître un désir intérieur.

Parfois, c'est la personne elle-même qui fait part de son désir de diaconat. L'Eglise accueille également cette expression d'une vocation personnelle. Mais dans tous les cas, c'est l'Eglise, par le discernement et la décision de l'évêque, qui confirme et appelle.

- Le candidat, muni d'une lettre de recommandation, écrit au responsable de la formation qui le reçoit avec son épouse s'il est marié. Le premier entretien a lieu avec lui et la responsable du suivi des épouses. Si un problème particulier apparaissait, c'est l'évêque qui donne (ou non) le feu vert pour l'année de recherche.
- Lors du premier entretien, le postulant est informé plus précisément au sujet de l'ensemble du parcours. Il est invité à remplir un document de premiers renseignements (coordonnées, vie familiale et chrétienne). Un dossier plus complet, avec les actes de catholicité, sera constitué en début de formation.

##### 2. L'année de recherche

Les nouveaux candidats et leurs épouses se rencontrent lors de huit samedis (matinées ou journées). Ils sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire : un diacre, un prêtre formateur, un religieux spécialisé dans les étapes de la construction de l'identité de l'adulte, un jésuite pour le discernement spirituel, une psychologue, un couple de conseillers conjugaux, les responsables de la formation. Finalité de l'année de recherche :

- Donner les clés nécessaires pour prendre sereinement la décision d'entreprendre ou de reporter ce chemin (dans la clarté et la paix, en toute liberté).
- Commencer à constituer un groupe d'année fraternel qui sera un soutien important pour la suite (jusqu'à l'ordination et même après).
- Pour les formateurs : évaluer la capacité à vivre en groupe, mesurer les forces (familiales et professionnelles) pour aborder les quatre ou cinq années de formation avant l'ordination.

#### Le temps de formation initiale : 4 ans avant l'ordination + 1 en pastorale de terrain et 1 an après

Tous les candidats en formation initiale participent ensemble aux 10 WE annuels (soit 50 au total) au Domaine Lyon Saint-Joseph (Ste Foy-lès-Lyon) ou dans un monastère pour les temps de retraite. Certains temps sont communs à tous (Bible, Liturgie des heures et eucharistie, repas et temps de convivialité), d'autres sont spécifiques à chaque année. La formation théologique en ligne, « Théodiacres », est intégrée aux WE et accompagnée individuellement par des tuteurs.

**Le tronc commun :** Formation théologique des trois premières années : Les « première année » suivent un module de méthodologie avec la lecture suivie de *Dei Verbum* ainsi qu'un cours d'initiation à la théologie (théodiacres). Les années 2 et 3 suivent alternativement ecclésiologie ou sacramentaire (théodiacres) et une introduction au Droit canon correspondant ; des cours de morale fondamentale ou de doctrine sociale. Les ateliers bibliques (narratologie et sémiotique) sont communs aux trois années.

**La quatrième année :** Année de l'ordination. Les candidats reçoivent une formation préparatoire au ministère : Patrologie, pratique liturgique et formation à l'homélie. Ils vivent une retraite de quatre jours avant l'ordination au moment de Pentecôte. Leurs épouses vivent ensemble un autre temps de retraite chez des moniales.

**La cinquième année :** Post ordination. Les nouveaux diacres participent toujours aux 10 WE : Bible, Christologie, théologie pastorale, Vatican II (théodiacres). Ils dépendent toujours du responsable de la formation.

**Une année de stage ou d'insertion pastorale** est demandée à tous ceux qui le peuvent avec l'appui des services diocésains compétents, le plus souvent entre l'année 3 et l'année 4 (avec présence allégée aux WE).

## L'accompagnement et le suivi des candidats

Il est recommandé à chaque candidat d'avoir un accompagnateur spirituel, dans la mesure du possible un prêtre. Le candidat est libre de son choix mais peut se faire aider par l'équipe de formation, en particulier son référent.

Dans le cadre de la formation, différents modes de suivi et d'accompagnement sont mis en place :

- Le référent d'année : Chaque groupe d'année est accompagné par l'un des membres de l'équipe de formation, le référent, et ce, jusqu'à l'ordination. Par sa présence auprès d'eux, il connaît bien les candidats et rend compte de leur cheminement auprès de l'équipe de formation. C'est lui qui donne le sens des rites préparatoires et accompagne les demandes des candidats.
- Les tuteurs : Maîtres en théologie, ils accompagnent individuellement la formation théologique « théodiacres » en concertation avec l'équipe de formation et sous sa responsabilité.
- Le groupe d'année : Chaque samedi soir (lors des WE) a lieu un temps de partage sur les richesses et les difficultés de ce temps de préparation au ministère. Le référent y est habituellement présent.
- Le groupe des épouses : Les dimanches après-midi, les épouses ont des rencontres par année ou en séance plénière pour aborder leurs propres questions, recevoir des témoignages d'épouses et partager entre elles avec l'aide de deux animatrices.
- Le groupe d'accompagnement : constitué de personnes de l'environnement social et paroissial du candidat, il se réunit régulièrement en présence du curé à partir de la fin de la deuxième année. Il peut communiquer son évaluation de la progression du candidat à l'équipe de formation. Le groupe d'accompagnement n'étant pas un lieu de discernement, cet avis ne peut pas porter sur l'opportunité d'appeler ou non le candidat.
- L'entretien annuel : avec la responsable de la formation et le référent ; cet entretien permet de faire le point sur les acquisitions, les difficultés et toutes autres choses concernant l'évolution du candidat. Il donne lieu à une relation écrite.

## Les étapes : rites préparatoires et ordination

Chaque étape (rites préparatoires et ordination) donne lieu à une demande écrite du candidat à l'évêque. **Un Conseil d'appel** réunit alors l'équipe de formation et le curé du candidat pour donner un avis consultatif à. L'évêque reçoit le CR du Conseil présenté les responsables de la formation et donne sa réponse par écrit au candidat. Ainsi est signifié le fait que c'est l'évêque qui appelle.

### 1. Les institutions au lectorat et à l'acolytat

Après un temps de probation (en général au cours de la deuxième année), le candidat demande à recevoir les ministères laïcs institués : la proclamation de la Parole de Dieu, puis le service de l'autel. Après avoir reçu une réponse positive de l'évêque, il est « institué » lecteur puis acolyte six mois plus tard, au cours d'une célébration dans le cadre de la formation. Cette étape reste discrète : seuls les proches sont invités. L'EAP est informée.

### 2. L'admission

En fin de troisième année ou au début de la quatrième, le candidat est « admis parmi les candidats à l'ordination diaconale ». Ce rite est célébré publiquement par le délégué de l'évêque, dans la paroisse qui découvre celui qu'elle accueillera – si Dieu le veut – comme diacre quelques mois plus tard. Le nombre de candidats peut conduire à regrouper plusieurs admissions, mais toutes les paroisses sont invitées.

### 3. L'ordination :

Le diacre reçoit le premier degré du sacrement de l'ordre par l'imposition des mains (sans onction) et la prière consécatoire. A la différence de l'ordination presbytérale, seul l'évêque impose les mains. C'est le plus souvent à la cathédrale qu'ont lieu les ordinations en présence de tous les diacres et de nombreux prêtres.